

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JANVIER

FEU 1890

L'année qui vient de finir ne laissera pas dans l'histoire et ne mérite pas de laisser un long et durable souvenir. Elle n'est pas cependant aussi insignifiante que pourrait le faire croire le manque d'intérêt et de sérieux dont elle a été marquée. Elle a fourni une démonstration qui vaut la peine d'être retenue, celle de l'incapacité gouvernementale absolue de la République.

Après la soi-disant victoire de 1889, victoire achetée à quel prix de corruption, de menaces, de violences et de mensonges, on le sait, la République, qui s'affirmait triomphante, avait le devoir et la nécessité de gouverner et de réformer. Elle s'y était engagée, elle l'avait promis par la bouche et par la plume de tous ses candidats officiels.

C'était là que nous l'attendions. Il ne suffit pas de désirer le pouvoir pour être capable de l'exercer. Comme nous sommes aujourd'hui vengés de nos prétendus vainqueurs ! Qu'ont-ils faits ? Quels abus ont-ils supprimés ? Quelles économies réalisées ? Quelles persécutions enrayées ? Où en est la pacification promise des esprits ? La réconciliation est-elle faite ? Tous les Français sont-ils égaux non seulement devant la loi — c'est une fiction, c'est un mot vide de sens, si ceux qui sont chargés de l'appliquer n'en tiennent et n'en veulent pas tenir compte, — mais devant les magistrats et les préfets de la République ?

Et ces magistrats, parlons-en. Celui qui a condamné M^{re} le duc d'Orléans à deux ans de prison, pour s'être présenté au recrutement avec les conscrits de sa classe, nous apprendra au besoin la façon dont il faut faire fortune à la fin de ce siècle. La presse républicaine est la première à dévoiler ces coulisses intimes d'un régime où Wilson et Duhamel finirent par passer pour des vierges timides !

Nous avons eu tort de dire un régime, le terme est impropre, c'est une curée qu'il faudrait écrire.

La France succombe sous l'hallali impitoyable de cette République de francs-maçons ou de centre gauche capitularde.

Le premier ministre qui s'est l'autre jour imposé à l'Académie française, le civil, le pékin, — tranchons le mot, — qui s'est une seconde fois improvisé ministre de la guerre, offre en ce moment la preuve la plus éclatante de ce que l'on peut attendre d'un système où les intérêts électoraux d'un ambitieux étouffent et écrasent les intérêts généraux du pays et de la société.

Ce ministre, candidat sénatorial dans la Seine, a mis en bon français et en termes doux le programme radical qui promet à la France la séparation des Églises et de l'État et à l'Europe monarchique le développement de la propagande révolutionnaire cosmopolite.

Comme résultat pratique, que peut-on enregistrer sinon un emprunt et des impôts nouveaux ?

Les charges s'accroissent, les revenus diminuent, le peuple souffre et s'appauvrit, ses

maîtres s'enrichissent et s'engraissent, ses maîtres si indignes de lui, car il est resté bon, laborieux, généreux, et le jour n'est pas loin où il se lassera d'être exploité, de travailler, d'épargner pour satisfaire aux cupidités malpropres et insatiables des insectes malfaisants qui vivent sur sa peau en suçant le meilleur de son sang.

1890 aura été une des dernières années de cette exploitation effrontée. L'heure d'un combat décisif pour la délivrance n'a pas sonné, mais elle viendra, et alors l'expérience ayant été complète — nous venons d'en voir les derniers et les plus décisifs témoignages, — le bon sens français ira tout droit vers ce qui seul ne peut tromper, la tradition nationale vivifiée par la rénovation du vieux pacte historique auquel la France a dû huit siècles de progrès, de gloire, de bonheur et de prospérité.

JEAN-LOUIS.

MORT DE L'AMIRAL AUBE

L'amiral Aube, ancien ministre de la marine, est mort avant-hier, à deux heures de l'après-midi, chez son gendre, M. le capitaine de frégate Campion, à Toulon.

Il succomba à l'affection cardiaque qui, depuis plusieurs mois, le tenait éloigné de ses travaux.

Il était dans sa soixante-quatrième année.

Entré dans la marine en 1840, M. Aube était capitaine de vaisseau la veille de la déclaration de guerre et c'est avec ce grade qu'il prit part aux combats de l'armée de la Loire.

Gouverneur de la Martinique en 1879, il fut promu contre-amiral l'année suivante et fut appelé, en 1886, au ministère de la marine par M. de Freycinet, en remplacement de l'amiral Galibert. Il fit partie du ministère suivant et tomba en 1887 avec M. Goblet : il fut donc le prédécesseur immédiat de M. Barbey.

Il fut créé vice-amiral en 1886.

L'amiral Aube fut le grand promoteur des torpilleurs qui n'ont pas donné jusqu'à ce jour les grands résultats si pompeusement annoncés.

Il soutenait la nécessité de renoncer aux grands navires cuirassés et de constituer la défense maritime par des flottilles de torpilleurs et de bateaux-canon.

Que restera-t-il de ces réformes déjà si attaquées ? Personne ne le sait. En tous cas, l'amiral Aube se montra un réformateur sincère sinon clairvoyant.

Les obsèques auront lieu à Toulon.

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

Il y a longtemps que nous n'avions entendu parler de l'éducation des jeunes filles, des petites demoiselles de lycée, comme les appelait naguère M. Jules Ferry. Son successeur actuel au ministère de l'instruction publique ramène notre attention sur ce sujet. M. Bourgeois vient, en effet, de prendre un arrêté et de publier une circulaire sur une partie du programme des études trop longtemps négligées selon lui et qu'il désigne par ces mots : Cours de lecture expliquée.

Un ministre qui veut bien s'occuper de réviser les programmes suivis avant lui, n'a pas coutume de les alléger ; bien plutôt il les augmente et les amplifie, s'imaginant sans doute qu'il suffit d'élargir le cercle des études pour élargir en même temps le cercle des connaissances acquises, sans songer que l'intelligence humaine et surtout l'intelligence des femmes, des enfants, ont des limites qu'il n'est pas permis de franchir impunément. A ce point de vue, le programme de l'enseignement des jeunes filles, écrit dans l'arrêté ministériel du 28 janvier 1882 et imposé aux lycées et aux collèges féminins est véritablement effrayant.

La *Revue scientifique*, peu suspecte cependant, car l'un de ses rédacteurs déclare que « l'on peut contester l'utilité de la religion pour les femmes » (n° du 11 octobre 1890), la *Revue scientifique*, disons-nous, apprécie ainsi les conséquences de ce surmenage systématique :

« Cette éducation détraque moralement la femme en faussant son caractère, en lui faisant mépriser les occupations que lui attribue la nature, en lui inspirant à l'égard de l'homme des sentiments de rivalité dangereuse, en lui montrant sous le jour d'une monstrueuse injustice sociale son propre rôle nécessaire et naturel, en développant chez elle un esprit de rivalité et de haine contre cette société dont elle se croit la victime. En Russie, toutes les étudiantes ne sont peut-être pas des nihilistes, mais toutes les nihilistes sont des étudiantes. La surcharge des connaissances, les fausses conclusions tirées de faits scientifiques détachés de leurs racines et mal digérés, les égarement et les affolent ; la plupart sont devenues des révoltées, des ennemies bruyantes et dangereuses de l'ordre social. »

Le tableau n'est pas flatteur. Pourquoi l'auteur conclut-il que l'éducation des convents est désastreuse pour les jeunes filles ?

Si l'éducation des convents n'avait d'autre avantage que celui de dispenser les élèves de se conformer à une partie de ces programmes officiels, ce serait déjà un avantage considérable. Trop souvent en effet ils sont contraires non seulement à la culture physique et à la culture intellectuelle de l'enfant, mais aussi à sa culture morale.

La dernière addition, due à l'initiative de M. Bourgeois, n'échappe pas à ce reproche. Son arrêté contient la liste des ouvrages que les jeunes filles se présentant aux examens pour l'obtention du brevet supérieur ou pour le certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales devront connaître et qu'elles seront appelées à lire et à commenter devant les examinateurs.

Nous y trouvons notamment les Œuvres d'Alfred de Musset, choisies et annotées à l'usage de la jeunesse, par un ancien professeur de l'Université. Nous aimons à croire que ce professeur n'a pas de filles, car nous ne comprendrions pas qu'il osât mettre entre leurs mains quelques-unes des pièces auxquelles il a fait place dans son recueil.

Nous ne pouvons citer que leurs titres, et ceux qui sont familiers avec les Œuvres d'Alfred de Musset applaudiront à notre réserve, orsque nous aurons dit qu'il s'agit, par exem-

ple, des poésies intitulées : *Portia, Le Lever, La Coupe et les lèvres*. De celle-ci nous détachons seulement une impiété pour montrer combien laisse à désirer le choix fait par ce professeur de l'Université.

L'auteur, se supposant interrogé sur ses destinées futures, s'écrie : — Vous pouvez, de ma part, répondre à leurs ministres que je ne sais comment je vais je ne sais où.

Le ministre, interrogé, à la Chambre, au sujet de ce livre, a promis de l'effacer de la liste des ouvrages admis dans les lycées ; de même il a désavoué un traité de philosophie écrit par un professeur de l'Université, et contenant l'exposition des doctrines du plus pur matérialisme en même temps que des dissertations physiologiques répugnantes. Avant ce désaveu tardif, ce professeur avait pu enseigner son cours pendant dix ans dans un lycée de garçons et dans un lycée de filles. Nous pouvons regretter que l'on enseigne à nos filles tant de choses inutiles ; mais nous avons le devoir d'empêcher qu'on leur donne des leçons d'impunité ou d'immoralité, et nous demandons s'il est quelque chose de plus odieux que cette obligation imposée à une pauvre enfant de seize ans de lire et d'interpréter, en présence d'examineurs, qui peuvent être curieux et indiscrets, et se jouer de son trouble, des poésies licencieuses ou même simplement passionnées.

X***

Mardi, le Conseil municipal de Paris a refusé en bloc le budget de la police et émis un vœu pour la suppression du préfet de police.

Le froid a été intense à Paris le 30 décembre. Le thermomètre marquait 14° et 13° au-dessous de zéro.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 décembre 1890.

Après un débat très ferme, la Bourse devient hésitante. On s'occupe presque exclusivement du nouvel emprunt dont la prime s'élève à 2.25. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.05 ; le 4 1/2 fait 104.20.

Les valeurs du groupe du Crédit Foncier font preuve d'une excellente tenue. L'action est demandée à 1,308.

La Banque de Paris se négocie entre 855 et 860. Le Crédit Mobilier garde un bon courant de demandes à 430. La Banque d'Escompte se tient sur les cours de la veille, à 572. Le Crédit Lyonnais accentue son mouvement de reprise à 820.

Nous laissons la Société Générale à 497.50 en hausse de un franc.

Les transactions sont très satisfaisantes en obligations Linarès à Almería au prix de 235 fr. Il faut prévoir de plus hauts cours.

Les actions des Chemins de fer Portugais se négocient à 575. La constitution du réseau du Grand Central Espagnol assure à la Compagnie Royale un grand accroissement de trafic en même temps qu'elle diminue ses charges.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie indique à sa clientèle une série d'opérations à effectuer sur les divers emprunts russes. On lira avec intérêt les brochures et circulaires donnant le détail de ces opérations et qui seront expédiées sur demande adressée, 49, rue de Londres, à Paris, ou dans les succursales des départements.

Les Chemins Economiques sont à 416.50.

